

Une coupe historique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

S'il arrivoit pareille chose, la généralité pourra lorsqu'elle le trouvera à propos les proposer respectueusement au Seigneur Baillif, pour en obtenir la sanction au cas qu'il ne s'agisse pas de faits qui requièrent une plus haute compétence.

Au moyen de quoy nous croyons que pour le coup parties seront bien en règle.

Et d'autant que ces difficultés se sont élevées par défaut de Règlements suffisants, chacune des Parties paraissant soutenir ses prétentions de bonne foy, et dans une ferme persuasion d'être bien fondées, ayant même l'une et l'autre à cœur le bien de la Société, nous avons compensé les frais pour bonnes considérations en ordonnant toutes fois qu'ils se payeront par la dite Société.

Au rapport chacun des commis a requis de pouvoir communiquer cette sentence à ses constituants.

Ainsi fait et passé au Château de Lausanne, et donné sous notre sceau et signature de notre Secrétaire Bl le susdit jour 29^e septembre 1752.

(L. S.)

Signé : GAULIS, secrétaire.

(A suivre).

UNE COUPE HISTORIQUE

Nous avons découvert chez un particulier, il y a quelques années, une coupe de communion portant l'intéressante inscription suivante :

NOBLE CLAUDE DE CLAVEL, CAPITAINE DE DRAGONS ET CONSEILLIER DE CVLLY, A CONSACRÉ CETTE COUPE POVR LA GLOIRE DE DIEV A L'VSAGE DE LA SAINTE CENE, EN FAVEUR DE L'EGLISE DE MONPREVEIRE POVR L'VY RENDRE GRACES, DE CE QV'EN FAISANT SON DEVOIR DANS LA DERNIERE GVERRE, IL L'A CONSERVÉ DANS LA BATAILLE DV PONT DE SEIS, ET GVERI DE SA BLESSVRE, QV'IL A RESSVE, DANS CELLE DE FILIMERGVE 1712.

En relisant l'intéressant ouvrage de M. le président Pasche sur *La contrée d'Oron*, nous avons trouvé à la page 269 les passages suivants se rapportant à cette coupe, et relevés dans le Manual du Vénérable Consistoire de Monpreveyres, I. 79, déposé aux archives du Tribunal d'Oron :

Le 10 décembre 1712 Noble et Vertueux Claude Clavel, conseiller de la Ville de Cully et Capitaine d'une compagnie de Dragons pour le service de Leurs Excellences, Nos Souverains Seigneurs, a consacré une belle tasse ou coupe d'argent, pour la gloire de Dieu, à l'usage de la Sainte Cène, en faveur de l'Eglise de Montpreveyres, pour luy rendre grâce de ce qu'en faisant son devoir dans la dernière guerre de Filimergue, il l'a conservé dans la bataille du pont de Sins et guéri de sa blessure qu'il a ressue dans celle de Filimergue et cela entre les mains du sous nommé son beau-frère, pasteur de la ditte Eglise. Bénit soit Dieu.

M. Pasche ajoute que cette coupe n'existe plus et qu'elle a été remplacée par une autre.

La personne chez laquelle nous avons trouvé cet intéressant objet, l'avait reçue en héritage d'une ancienne servante de la famille Clavel de Brenles, aujourd'hui éteinte. Il est probable qu'à un moment donné la famille Clavel a désiré entrer en possession, soit par achat, soit par échange, de ce précieux souvenir de famille.

Cette coupe a été achetée depuis par le Musée cantonal vaudois d'archéologie.

D.

